MRC de PORTNEUF

Une vision d'Avenir

Dans notre nature!

Extrait du livre des minutes d'une séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 18 mai 2011 à 19 h 30 à la salle de la Préfecture, sise au 185, Route 138, à Cap-Santé.

DÉCLARATION D'INTENTION EN VUE DE LA CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF

CR 103-05-2011

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf reconnaît le projet d'un parc régional dans le secteur des lacs Long et Montauban dans son schéma d'aménagement depuis 1987;

CONSIDÉRANT que le Sommet sur la forêt de Portneuf, tenu en septembre 2008, a ciblé le territoire des lacs Long et Montauban comme élément majeur à mettre en valeur pour le développement de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la Commission du développement social et économique, dans son rapport de septembre 2009, reconnaît la nécessité de créer un parc régional et de conclure une entente de gestion avec le gouvernement du Québec sur les terres du domaine public;

CONSIDÉRANT que ce projet de parc régional aura des retombées significatives sur les plans social et économique et qu'il permettra aux populations locales et régionales d'accéder aux plans d'eau et de profiter du fort potentiel récréatif de ce territoire;

CONSIDÉRANT que des sommes importantes ont été investies dans ce secteur et que plusieurs études et travaux d'aménagement ont déjà été réalisés;

CONSIDÉRANT que ce projet de parc régional est reconnu par l'ensemble des partenaires des régions de Portneuf et de la Capitale-Nationale comme projet régional structurant;

CONSIDÉRANT qu'il faut tenir compte de la complémentarité entre les divers territoires en termes d'offre récréotouristique;

CONSIDÉRANT que la vocation dominante d'un tel parc est axée sur les activités récréotouristiques et que de telles activités devront se réaliser dans un contexte de protection du milieu naturel et des ressources, notamment en respectant leur seuil de tolérance;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance d'un tel parc régional permettra de régulariser les activités qui se pratiquent déjà dans le secteur des lacs Long et Montauban, d'exercer un meilleur contrôle des usages et de la clientèle et de mieux structurer l'organisation des activités et l'occupation du territoire;

Municipalité régionale de comté de Portneuf
185 Route 138, Cap-Santé, Québec, G0A 1L0
Tél.: (418) 285-3744, téléc.: (418) 285-1703, www.portneuf.com, portneuf@mrc-portneuf.qc.ca

CONSIDÉRANT que la création d'un parc régional doit se faire dans le respect de l'ensemble des lois et règlements en vigueur au Québec et tenir compte des ententes déjà intervenues avec les bénéficiaires actuels du territoire;

CONSIDÉRANT que la création d'un tel parc régional a déjà fait l'objet d'un consensus parmi l'ensemble des acteurs régionaux et gouvernementaux, qu'il a également fait l'objet de diverses consultations et qu'il y va de l'intérêt de tous les intervenants d'activer les démarches visant à conférer officiellement à ce territoire le statut de parc régional;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE la MRC de Portneuf signifie aux autorités gouvernementales concernées sa ferme intention de relancer les démarches visant la création d'un parc régional dans le secteur des lacs Long et Montauban, Nicolas et Petit lac Nicolas, Carillon, Sept-Îles, en Cœur et à l'Anguille et que celui-ci soit désigné comme étant le « Parc naturel régional de Portneuf »;

QUE la carte ci-jointe délimitant le Parc naturel régional de Portneuf et les zones de récréation principale dudit parc fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de Portneuf demande la collaboration des divers intervenants gouvernementaux afin d'accélérer le processus de création du parc régional, notamment en tenant compte des démarches ayant déjà été réalisées et des consensus établis pour la mise en place d'un tel parc régional.

(CR 103-05-2011)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Ce 15 septembre 2011

Josée Frenette
Secrétaire-trésorière